

la question que j'avais posée en son absence il y a plus d'une semaine? Je voulais savoir si les membres de la Gendarmerie royale du Canada censuraient les revues universitaires. Si oui, le faisaient-ils avec l'autorisation du gouvernement?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je suis désolé de n'avoir pas répondu plus tôt à cette question. La Gendarmerie royale du Canada ne censure pas les publications universitaires.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, comment le ministre peut-il accorder cette réponse avec les articles de journaux de la dernière fin de semaine qui annonçaient qu'avant la publication de la revue de l'Université Carleton, la Gendarmerie royale du Canada...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

\* \* \*

### AFFAIRES INDIENNES

LE REFUS ESSUYÉ PAR DES INDIENS AU BANFF SPRINGS HOTEL—L'EMPLOI DE MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE À RESOLUTE BAY

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et lui dire comme il nous fait plaisir de le revoir à la Chambre après les nombreuses périodes de questions qu'il a manquées. Est-il en mesure aujourd'hui de répondre aux questions qui lui ont déjà été posées? L'une se rapportait à l'hôtel de Banff Springs et l'autre à l'emploi, par le ministère des Transports, d'Indiens et d'Esquimaux dans les Territoires. Tandis que j'y suis, puis-je lui demander s'il a fait des recommandations au premier ministre quant à la possibilité de nommer des Indiens au Sénat?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, il serait un peu long de répondre aux trois questions, mais je peux...

**M. l'Orateur:** Le ministre pourrait peut-être répondre aux deux premières questions. Je ne crois pas que la troisième soit recevable.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur le président, il est vrai que j'ai été absent à deux ou trois reprises lors de la période des questions. En effet, j'étais dans l'Ouest du pays et au Yukon. J'ai rencontré les Indiens de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je suis même allé en Colombie-Britannique...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable ministre pourrait peut-être maintenant répondre à la question.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur le président, au sujet de l'incident survenu à Banff, nous avons fait enquête auprès de la direction de l'hôtel en cause. Il s'agissait d'une erreur de la part du gérant, qui croyait que les Indiens étaient là comme artistes. Ils n'avaient pas signé de contrat avec la direction de l'hôtel.

Après discussion entre les Indiens et l'Association des architectes, on a permis aux Indiens de faire leur démonstration d'art indien, sans pour autant les considérer comme des artistes professionnels.

En ce qui a trait à la situation à Resolute Bay, c'est par erreur qu'on a interprété la situation de la façon mentionnée par l'honorable député. C'était pourtant très clair. Le ministère des Transports engage lui-même plus de la moitié des Esquimaux disponibles pour faire du travail spécialisé et l'on a informé la compagnie qu'elle ne pouvait compter sur un très grand nombre d'employés spécialisés, parce qu'ils étaient déjà à l'emploi du ministère des Transports.

Il n'y a eu aucune discrimination. Le ministère des Transports est simplement intéressé à les embaucher avant les autres.

\* \* \*

### LA SANTÉ

L'INDICATION DE LA TENEUR EN GOUDRON ET EN NICOTINE SUR LES PAQUETS DE CIGARETTES

**M. Oza Tétrault (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mais, en son absence, je l'adresserai au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre prévoit-il l'adoption prochaine de mesures obligeant les fabricants canadiens de cigarettes à annoncer sur chaque paquet la teneur en goudron et en nicotine de leurs produits, comme on a récemment entrepris de le faire aux États-Unis?

**M. l'Orateur:** Il me semble que cette question a été posée il y a quelque temps. Je ne veux pas être injuste envers l'honorable député, mais, si je me trompe, le ministre pourra peut-être répondre à cette question en temps utile.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—L'ASSOCIATION DE PAUL ROSE AU PARTI QUÉBÉCOIS

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au solliciteur général.

Étant donné qu'un membre du gouvernement a déclaré hier à l'Université d'Ottawa que Paul Rose qui est présentement recherché aurait été l'organisateur en chef d'un candidat péquiste aux dernières élections et que cette déclaration porte atteinte à la réputation du Parti québécois, le ministre est-il en mesure de dire si ce détail apparaît dans le dossier de Paul Rose et, dans la négative, d'en informer la Chambre le plus tôt possible?

[Traduction]

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je ne savais pas qu'un membre du gouvernement se trouvait à l'Université d'Ottawa hier. J'ignorais...